

N.Réf. : 6070-462 /dassps-dir

COMMUNIQUE rectificatif

Suite au communiqué du 25 avril dernier, La province Nord informe la population de la commune de Nèkô (Poya)-Népoui qu'un médecin assurera des consultations au dispensaire de Poya du samedi 28 avril au mardi 2 mai de 10 heures à 12 heures.

En dehors de ces plages horaires et en cas d'urgence médicale, veuillez contacter le SAMU « centre 15 » ou vous rendre au CMS de Koné (tel : 47.72.50) en fonction de l'urgence et du délai de route. Un infirmier sera néanmoins d'astreinte au dispensaire de Poya tout au long du weekend prolongé.

L'astreinte médicale sera à nouveau assurée sur la commune à partir du mardi 2 mai à 16h.

La Province Nord s'excuse auprès de la population pour les désagréments occasionnés.

David MARCON
Directeur Adjoint
des Affaires Sanitaires et Sociales
et des Problèmes de Société